

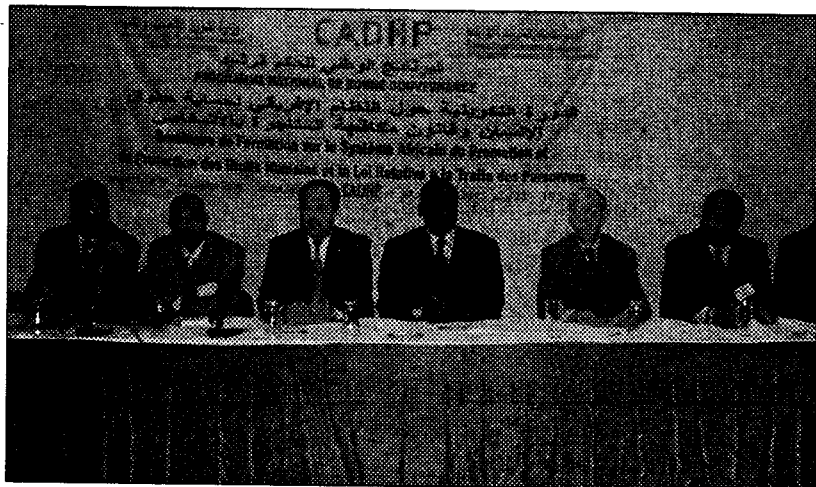
Session de formation sur la répression de la traite des personnes

Pour une large diffusion de la culture des droits de l'homme

Les travaux de la session de formation sur les textes relatifs aux droits de l'homme, organisée au profit des magistrats, avocats et officiers supérieurs de la Gendarmerie et de la Police ainsi que les organisations des droits de l'homme, ont débuté lundi à Nouakchott.

Cette formation, qui durera cinq jours, vise la diffusion de la culture des droits de l'homme et la présentation aux participants des principaux textes juridiques régissant les droits de l'homme, notamment la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et le droit relatif à la répression du trafic des personnes.

Par l'organisation de cette session, le ministère des Affaires Economiques et du Développement et le Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion, visent l'évaluation du volume des acquis économiques, sociaux et culturels enregistrés par notre pays au cours des dernières années. La cérémonie d'ouverture de la session a été supervisée par M. Hamady Ould Meimou, Commissaire aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion, qui a prononcé un mot dans lequel il a souligné que la Mauritanie a enrichi ses textes juridiques relatifs à la protec-



tion des droits de l'homme, parallèlement à la promulgation de plusieurs textes comme le code de la famille et la loi relative à l'exploitation des personnes, le nouveau code du travail et le règlement des associations de développement.

Un tel objectif, a ajouté le commissaire a été consolidé par l'élaboration d'une stratégie de promotion des capacités de la société civile et d'approfondissement de l'approche participative.

De son côté, M. Yasser Sid'Ahmed El Hacem, porte-parole du Comité Africain des Droits de l'Homme et des Peuples, a indiqué que la problématique des droits de l'homme est devenue une préoccupation majeure pour tous les pays et peu-

ples. Il a ajouté que l'objectif de cette formation est la diffusion de la culture des droits de l'homme et la concertation entre le comité et les responsables de la protection des droits de l'homme dans les pays membres.

Enfin, il a salué les avancées notoirement enregistrées par notre pays sur cette voie, avant de se réjouir du niveau de coopération existant entre la Mauritanie et le Comité Africain des Droits de l'Homme et le PNUD. La cérémonie d'ouverture de la session s'est déroulée en présence de M. Diabira Bakary, ministre de la Justice et Mohamed Abdallahi Ould Babana, membre du Comité Africain des Droits de l'Homme et d'autres personnalités.